



Le 09 septembre dernier, la neige est tombée suite à de fortes pluies enregistrées à Bana, un localité du département du Haut-Nkam, région de l'Ouest.

«Beaucoup de villageois n'ont pas manqué de parler de chute de neige, le phénomène s'étant produit à deux reprises au cours de la même journée du 9 septembre 2021. Sur le col de Bana, lieu-dit Bapouh, de jeunes gens ont fait de la couche de grêle tombée sur la route un objet de jeu, avant de faire des photos qui sont devenues virales sur la toile », rapporte le quotidien Le Jour dans un article publié le 10 septembre 2021.

D'autres chutes de grêles annoncés au Cameroun

Dans un communiqué rendu public le 10 septembre 2021, Jean Ernest Ngalle Bibehe, ministre des Transports, demande aux populations de certaines régions du pays à prendre les dispositions pour se prémunir de chute probable de grêles dans leurs différentes localités.

«Le Ministre des Transports, porte à la connaissance de l'opinion publique nationale et internationale qu'un phénomène météorologique inhabituel a été observé dans la localité de Bapou par Bana, département du Haut Nkam dans la journée du jeudi 09 septembre 2021, entre 12h et 14h.

Ce phénomène bien connu survenu sous la forme d'une averse de grêles, se manifeste souvent pendant des orages comme ce fut le cas à Dschang et à Bamenda dans un passé récent.

Selon les prévisions météorologiques élaborées par le Ministère des Transports, des évènements extrêmes tels que les averses de grêles et une forte pluviométrie pourraient survenir tout au long de la saison des pluies en cours dans certaines régions du pays notamment l'Extrême-Nord, le Nord, l'Ouest, le Littoral et les zones urbaines du Centre.

Le Ministre des Transports appelle les populations à une vigilance accrue, à développer la culture du risque et pour mieux se prémunir, à suivre les prévisions météorologiques diffusées dans les médias locaux, les réseaux sociaux et le site web du département ministériel dont il a la charge à l'adresse : [www.mint.gov.cm./-»](http://www.mint.gov.cm/), écrit Jean Ernest Ngalle Bibehe.